

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF1999

présenté par
Mme Perrine Goulet**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------|------------|
| Enseignement scolaire public du premier degré | 10 000 000 | 0 |
| Enseignement scolaire public du second degré | 0 | 0 |
| Vie de l'élève | 0 | 0 |
| Enseignement privé du premier et du second degrés | 0 | 10 000 000 |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale | 0 | 0 |
| Enseignement technique agricole | 0 | 0 |
| TOTAUX | 10 000 000 | 10 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Pacte enseignant permet notamment aux enseignants du premier degré d'effectuer des missions complémentaires en échange d'une rémunération complémentaire. Au-delà du soutien aux élèves dans leur accompagnement pour la réalisation des devoirs en classe, l'approfondissement de leurs

connaissances en mathématiques et en français ou dans le suivi des élèves, il demeure opportun d'élargir les missions du Pacte en lien avec les établissements de l'aide sociale à l'enfance.

Les enfants mis sous protection se retrouvent parfois en difficulté avec leur scolarité. Ainsi, pour leur permettre d'avoir un soutien de la part des enseignants et d'aller vers leur réussite scolaire, il est proposé d'augmenter le budget dédié aux actions du pacte pour permettre aux enseignants volontaires d'intervenir au sein des établissements de l'aide sociale à l'enfance pour accompagner les enfants. .

En ce sens, cet amendement propose d'abonder de dix millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 02 Enseignement élémentaire du programme 140 Enseignement scolaire public du premier degré ; et de minorer du même montant l'action 09 Fonctionnement des établissements du programme 139 Enseignement privé du premier et du second degrés, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.